## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et à l'étiquetage des produits biologiques										
	I.1 Numéro du document			TI WINES: NO F	I.2 Type	I.2 Type d'Opérateur					
	FR-BIO-09.250-0076005.2025.001			<b>□</b>	☑ Opérateur						
	200 (100 miles)			<b>.</b>   `	Groupe d'opérateurs						
			)	<b>国际安全</b>		ape a operateurs					
				<b>*= 62 (85-1)</b>							
es			ļ		rk l						
ir			L		♥						
ato	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs					I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle					
lig	Nom ATELIERS 360				Autori	Autorité CERTIPAQ BIO (FR-BIO-09)					
op	Adresse ZONE D'ACTIVITES 360° - LES QUATRE ROUTES DE			E Adress	Adresse 77 impasse Jean-Mouillade , 85000, La Roche-sur-Yon						
ıts		SALERS 15140 Saint-Martir	n-Valmeroux		Pays	France		Code ISO	FR		
en	Pays	France	Code ISO	FR							
Partie I: Éléments obligatoires	I. S. Activité ou activitée de l'enérateur ou du groupe d'enérateure										
$\mathbf{E}$	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs  • Production  • Préparation										
) I:											
τį	- richaranon										
ar											
_	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production										
	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux										
	Méthode de production:										
	– production biologique, sauf durant la période de conversion										
	• (d) Produits as	ricoles transformés.	, v compris les	produits de l'aguad	ulture, destii	nés à l'alimentation	humaine				
	• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production:										
	– production biologique avec une production non biologique										
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.										
	I.7 Date, lieu			*	I.8 Vali						
	Date	10 juin 2025 16:28:50 +02	Nom et signature	CERTIPAQ BIO	Certifi	cat valable du	10/06/2025	au	31/03/2026		
		(Europe/Luxem	oigiiatui c								
	Lieu	bourg) La Roche-sur-									
	Licu	Yon (FR)									

## Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	profogique et a	i l'etiquetage des produits biologiques						
II.1 Répertoire des pro	duits							
Nom du produit		Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848						
Autre zone de cueill	ette sauvage : Sureau	Biologique						
Bière		Biologique						
Boisson non alcoolis	ée : Limonade	Biologique						
	ée : sodas, thés glacés	Biologique						
Produit alimentaire	Biologique							
		0.						
Produit alimentaire : Drèches  II.2 Quantité de produits								
II.3 Informations sur les terres								
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs								
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées  Activité  Description de l'activité ou des activités visées à la partie I,								
11001110	point 5							
Production	-	<ul> <li>Réalisation d'une activité ou d'activités pour son compte propre</li> </ul>						
Préparation	Bière Boisson non alcoolisée Produit alimentaire	Réalisation d'une activité ou d'activités pour son compte propre     Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées						
II.6 Informations sur l 2018/848	activité ou les activités réalisées	par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE)						
II.7 Liste des sous-trait règlement (UE) 2018/8 il n'a pas transféré cet	ants réalisant une ou des activite 48, dont l'opérateur ou le groupe te responsabilité au sous-traitant	és pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquel t						
II.8 Informations sur l Nom de l'organisme d	o d	contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848						
Hyperlien vers le cert		s://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0544.pdf						
II.9 Autres information	าร							